

LES ARBALETRIERS DE LA VILLE DE PARIS

C'est en 1850, au cours de travaux destinés à faciliter la circulation des bateaux sur la Seine, que fut découvert le sceau matrice des arbalétriers de Paris. Comment cet objet pouvait-il se trouver en Seine, il y a 125 ans? Tout en refusant de se livrer à la moindre hypothèse, il paraîtra légitime, peut-être, d'énumérer les causes possibles de cette immersion, volontaire ou non, en se référant à des cas analogues.

Les orfèvres habitaient le quai, mais des boutiques et des ateliers existaient, également, sur les ponts considérés comme les meilleurs points de vente. Du quai ou d'un pont, des objets lourds pouvaient tomber à l'eau en diverses circonstances et non pas seulement à titre de projectile : incendie, effondrement, baquet d'eau sale jeté dans le fleuve en oubliant l'objet donné comme hochet à l'enfant hurlant dans son bain pour le faire taire. Tout cela arrivait : la dernière circonstance aurait même coûté la vie à l'échevin garde-scel d'une capitale d'Europe centrale ! Les guerres civiles et les sacs de villes, les révolutions et les épurations qui les suivent peuvent, aussi, être les motifs : un roi ne s'embarqua-t-il pas, à Londres un soir, avec un compagnon fidèle pour immerger, au milieu de la Tamise, le grand sceau de l'État dans l'espoir de paralyser, ainsi, ceux qui s'apprêtaient à le renverser. Quelle que soit la vraie raison, il a fallu que l'on drague la Seine, dans un dessein purement utilitaire, pour qu'apparaisse au jour le sceau des arbalétriers de Paris. En 1854, cette matrice était entre les mains d'Arthur Forgeais, président de la Société de sphragistique de Paris.

Près d'un siècle après, Adrien Blanchet, membre de l'Institut, archéologue et numismate infatigable, fait don au musée Carnavalet d'une matrice dont il a été possible de tirer des épreuves grâce à la courtoisie des éminents responsables de ce musée, cher au coeur de tous les Parisiens.

La légende en minuscules gothiques se lit : SCEL DES LX ARBALETIERS DU ROY NOSTRE SIRE ET DE LA VILLE DE PARIS. La forme ancienne « arbalétiens », calquée sur arbalète et que justifie aussi l'emploi du mot arbalétière à côté d'arbalétrière, ne doit pas

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 47-48, 2^e trimestre 1975, p. 140-143

surprendre. Il s'agit d'une matrice de type naval dont on peut même dire qu'elle s'inspire de très près du sceau contemporain de la ville de Paris.

L'administration municipale de Paris étant issue, à très haute époque, du plus puissant corps de métier, celui des marchands de l'eau qui acheminaient et expédiaient tout par voie fluviale, il était normal que le sceau de Paris, dès l'origine, représente un bateau. Mais, vers 1200, c'était un bateau de rivière et le mât, tenu par des haubans, n'arborait point de voile. Très vite et irrésistiblement, semble-t-il, le bateau s'amplifia, s'ennoblit et devint progressivement un vaisseau de haute mer.

Le sceau de 1415 de la ville, publié en 1845 par Le Roux de Lincy et Calliat dans *l'Histoire de l'Hôtel de ville de Paris*, montre un navire tout à fait du même modèle : les arbalétriers ont fait ajouter aux châteaux crénelés de la proue et de la poupe deux grandes arbalètes qui semblent étendre leurs ailes comme des oiseaux utilisés souvent en guise de cimier. Le mât est sommé d'une flamme chargée de trois fleurs de lis. La voile gonflée par le vent du large porte, également, au sommet quatre fleurs de lis : c'est le chef de France des armes de la ville. Rien ne manque : les flots déchaînés semblent préfigurer, quatre siècles à l'avance, la légende du jeton dont on tirera la devise actuelle, *Fluctuat nec mergitur*. Enfin, dans le champ, les projectiles sont présents sous la forme de cinq viretons placés la pointe en bas, trois à gauche et deux à droite.

L'explication de la légende, confirmée par la description du type, permet d'attribuer, sans aucun doute, ce sceau à l'une des compagnies qui assuraient la sécurité des Parisiens et l'ordre dans la ville, celle des arbalétriers. S'ils sont qualifiés d'arbalétriers du roi notre sire en même temps que de la ville, c'est qu'ils tirent leur origine d'une décision royale et que, tout au cours de la longue existence du corps, le pouvoir souverain interviendra pour régler leur sort et leurs fonctions.

Bien avant les lettres du roi Charles VI, datées du 11 août 1410, créant officiellement une compagnie de 60 arbalétriers pour le service du roi et de la ville et les dotant de privilèges exorbitants, il existait une confrérie des arbalétriers. C'est, précisément, parmi ceux-ci que le roi choisit les soixante meilleurs tireurs et les plus sûrs pour en faire un corps d'élite. Moins d'un an après, le même roi prendra les mêmes mesures en faveur d'une confrérie beaucoup plus nombreuse et beaucoup plus ancienne, celle des archers de Paris : après avoir confirmé les statuts de la confrérie, il choisit les 120 archers du roi et de la ville parmi les plus habiles. Les nouvelles compagnies garderont les mêmes patrons dont on retrouvera l'image sur leurs jetons jusqu'au XVIII^e siècle : « Monsieur saint Denis » pour les arbalétriers, tandis que les archers sont plus spécialement sous la protection de la « Vierge Marie, de Monseigneur saint Sébastien et de toute la céleste cour et compagnie de Paradis.»

Au fur et à mesure des progrès des armes à feu, deux autres corps furent créés : en mars 1524, les cent arquebusiers par François I^{er} et, en 1769, les fusiliers prélevés, en partie, sur les autres compagnies par Louis XIV en sorte que le nombre des gardes de la ville, y compris un état-major de six officiers, se trouva limité à 310 personnes.

Longtemps, il ne fut prévu aucune solde, mais, exclusivement, des exemptions de taxes et d'impôts, privilèges qui furent confirmés, régulièrement, par les souverains : il était naturel que les archers (nom générique qui couvrait ces gardes de la ville) ne fussent requis ni pour la milice, le logement des troupes ou le guet. L'exemption de la taille et la jouissance de droits comme celui de franc-salé ou de *committimus* étaient plus exceptionnelles.

En 1720, des Lettres patentes fixent, cependant, d'importantes indemnités annuelles. C'est que, l'année précédente, l'assiette d'un impôt sur le vin avait été modifiée et cette réforme avait rendu caduc le privilège concédé à ce sujet.

À l'époque de la Révolution, le conseil général de la commune de Paris s'efforça de conserver ses « gardes » qui avaient donné des preuves de leur zèle depuis le 13 juillet 1789. Mais l'organisation du corps de la gendarmerie nationale en janvier 1791 et l'insistance du ministre de l'Intérieur Roland aboutirent au licenciement. Par une dérogation unique, les anciens archers ayant au moins 5 pieds 3 pouces de taille, sachant lire et écrire et prenant l'engagement de s'équiper, furent admis dans la gendarmerie à la faveur d'un report à 45 ans de la limite d'âge.

Le principal rôle des archers était de veiller à la sécurité du prévôt des marchands et des échevins : ils gardaient l'Hôtel de Ville. Plus spectaculaire était leur participation aux cérémonies publiques : entrées de rois, de reines ou de princes, processions solennelles ou pompes funèbres. Ils protégeaient, également, les souverains étrangers au cours de leurs visites à Paris.

Sans abuser de l'image, est-il légitime, tout de même, de demander au lecteur de « voir » ces cortèges : couleurs vives des uniformes et des tenues d'apparat des magistrats municipaux, forêt des bannières, des étendards, des gonfanons, reflets éclatants des parties métalliques de l'armement ? Si l'on ajoute le roulement des tambours et les trompettes et le tonnerre des rires et des cris, on conçoit l'aspect de carnaval méridional que devaient prendre certaines de ces fêtes et nos défilés modernes de quelque nature qu'ils soient doivent en être de bien pâles reflets. Pour qui, cependant, a toujours prôné l'influence modératrice de Paris, ce goût du juste milieu et cette perfection du goût que les immigrés acquièrent, parfois très vite, il n'est pas possible de penser qu'une harmonie dans les éléments, dans les couleurs, n'ait pas été recherchée et que les tentations du baroque l'aient emporté, même ces jours-là.

L'uniforme des archers fut longtemps limité à une casaque appelée hocqueton qu'ils mettaient sur leurs habits de tous les jours. Mais cette casaque était brodée d'un vaisseau d'argent « semé de feu » et des armes du roi.

Au XVIII^e siècle, en deux étapes, 1714 et 1732, les archers adoptèrent, comme l'ensemble du corps de ville, les couleurs immémoriales de Paris, le bleu et le rouge. Notons que les échevins renoncèrent à l'écarlate et, sans doute par recherche de sobriété, s'orientèrent vers le brun-rouge en choisissant le « tanné ».

En tout cas, s'il était permis d'émettre un vœu, au terme de cette étude, ce serait celui de voir remettre en honneur la devise brodée sur certains uniformes parisiens, non en latin, mais en français, en vieux français, avec cette allitération qui frise le jeu de mot et qui en fait une devise parlante plus que jamais d'actualité : « Paris sans pair ».

Nota. Les lecteurs qui souhaiteraient connaître la bibliographie du sujet pourraient noter que le sceau des arbalétriers de Paris a été présenté deux fois, à un siècle d'intervalle, dans le premier numéro de la *Revue internationale de Sigillographie* qui n'en a compté que quatre, et dans le premier numéro de la *Revue française d'Héraldique et de Sigillographie*.



D 5582 - Paris, 1^{er} type (1210) - 45 mm



D 5583 - Paris, 2^e type (1366) - 85 mm



D 5585 - Paris, 4^e type (1412) - 55 mm



St 3027 - Arbalétriers de Paris
(sans date) - 54 mm